

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL19

FONCIER

Conventions de servitudes autorisant le passage de canalisations en acier sur les parcelles cadastrées E 1112 et C 1870

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Bron est propriétaire des parcelles cadastrées E 1112 situées rue du Centre scolaire qui supporte la chaufferie de Parilly et C 1870 située rue Lionel Terray.

Aujourd'hui, la Société Constructel Energie, mandatée par GRDF sollicite la Commune de Bron, en tant que propriétaire des parcelles, pour l'installation de canalisations souterraines en acier dans le cadre du développement du réseau de distribution de gaz (conformément aux plans annexés).

La mise en œuvre de ces travaux nécessite la signature de conventions de servitudes autorisant le passage de canalisation en acier sur chacune de ces parcelles.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, avec la Société GRDF, les conventions de servitude d'autorisation d'implantation et de passage de canalisations en acier nécessaires dans le cadre de travaux sur le développement du réseau de distribution de gaz sur les parcelles cadastrées E 1112 et C 1870,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réitération de ces servitudes en acte authentique notarié ou administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD